



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 27

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, Mme Christine BEAULIEU, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Aurélie GHIGHI, M. Thomas ARDUIN, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Valérie WILLEMART à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON-CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-04-11

Nomenclature ACTES 7.10

Acceptation d'un don grevé d'une condition

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs,

VU l'offre de don formulée le 18 mars 2026 par l'association "La main qui écoute":

« La somme de 521,20€ sous forme d'un don d'albums et de matériel pédagogique à la bibliothèque municipale ».

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour la commune,

CONSIDERANT que la condition posée est conforme aux intérêts publics et aux missions de la collectivité,

CONSIDERANT que l'acceptation de ce don ne contrevient à aucune règle ou obligation réglementaire.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le don d'une valeur de 521,20€ représentant des albums et du matériel pédagogique pour la bibliothèque municipale

AUTORISE le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la formalisation de cette acceptation.

CHARGE le maire de notifier cette décision au donateur et de veiller à la bonne affectation des fonds conformément à la condition émise.

Le maire,
Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2026-04-11

Objet : Acceptation d'un don grevé d'une condition

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Par courrier en date du 18 mars 2025, GASTALDI Christian, président de l'association La main qui écoute, informe la commune de Sausset-les-Pins de son intention d'effectuer un don grevé d'une condition : don d'albums et de matériel pédagogique à la bibliothèque municipale de Sausset les Pins d'une valeur de 521,20€.

L'acceptation du don entraîne le respect de la volonté du donateur quant à son attribution.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter le don d'albums et de matériel pédagogique à la bibliothèque municipale de Sausset les Pins d'une valeur de cinq cent vingt et un euros et 20 centimes (521,20 €) offert par l'association La main qui écoute représentée par Monsieur Christian GASTALDI.